



PAC

PORTER A CONNAISSANCE

FICHE n° 1

La France connaît une pénurie de logements qui concerne de nombreuses régions, frappant plus particulièrement les ménages à revenus modestes ou moyens. C'est pourquoi notre pays est actuellement engagé dans un vaste programme de rattrapage.

Globalement, il faut aujourd'hui construire plus de 400 000 logements par an en France, soit 4 millions de logements sur 10 ans pour un parc actuel évalué à un peu plus de 30 millions d'unités. Les auteurs des documents d'urbanisme, en ce qu'ils décident où l'on va construire demain et dans quelles proportions, ont ici une responsabilité essentielle.

Outre la construction de logements en nombre suffisant, il leur revient de prendre en compte l'objectif de maîtrise de la circulation automobile au nom de la lutte contre le réchauffement climatique et la ségrégation résidentielle que l'usage généralisé de la voiture favorise.

C'est pourquoi il importe de comprendre qu'à rebours de la tendance actuelle à la construction dans le périurbain lointain, le développement de l'offre de logements devra porter prioritairement dans les communes proches du cœur des agglomérations existantes. De manière générale, les principes suivants peuvent être rappelés :

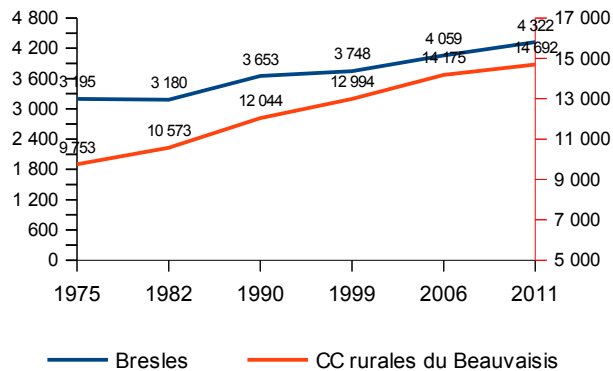
- ✓ prévoir l'ouverture à l'urbanisation de surfaces suffisantes, en adéquation avec un objectif de production de logements,
- ✓ adopter des règles de gestion des densités (coefficient d'occupation des sols, taille minimale des parcelles, etc.) et des formes urbaines (hauteur des constructions, implantation sur la parcelle, etc) à la fois simples, claires et adaptées à l'objectif de construction de logements en nombre suffisants,
- ✓ prohiber toute disposition réglementaire faisant obstacle par principe à l'implantation de logements sociaux.

Croissance démographique

En 2013, la population comptait 4 260 habitants.

La population a diminué de 0,47 % entre 1975 et 1982 (soit 15 habitants de moins) puis a augmenté de 35,91 % (soit 1 142 habitants de plus) jusqu'en 2011. Le taux de variation annuel moyen entre 2006 et 2011 est de 1,26 % : il est le fait d'un mouvement naturel positif de 0,47 % et d'un solde migratoire positif de 0,79 %.

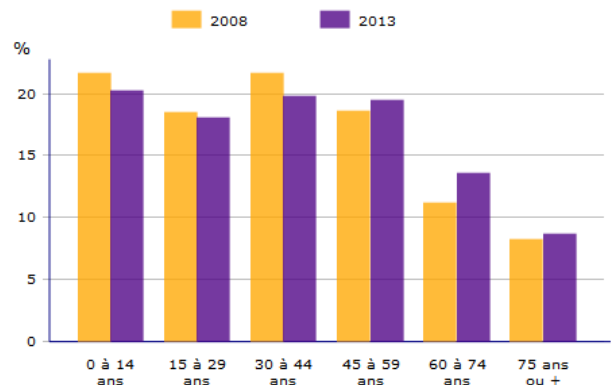
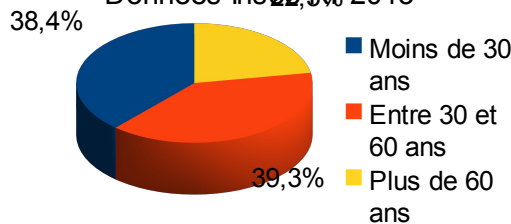
Evolution de la population



Dans la commune de Bresles, la répartition de la population est la suivante en 2013 :

Répartition de la population par âge

Données Insee, RP2013



Sources : Insee, RP2008 et RP2013 exploitations principales.

LE LOGEMENT

Composition du parc de logement

On observe une hausse de 89 % depuis 1982 du nombre de logements, et une augmentation égale à 93 % des résidences principales.

	2011	2006	1999	1990	1982
Nombre total de logements	1 749	1 631	1 410	1 248	1 108
Résidences principales	1 626	1 519	1 339	1 159	1 000
Résidences secondaires et logements occasionnels	27	35	20	23	24
Logements vacants	96	77	51	66	84

Taille moyenne des ménages

	2011	1999	1990	1982
Taux d'occupation	2,66	2,8	3,15	3,18

Calcul du « point mort »

Le « point mort » exprime le nombre de logements nécessaires, dans le contexte de desserrement de la taille des ménages. Il traduit la diminution de la taille des ménages due à des causes sociologiques (augmentation des familles mono-parentales, allongement de la durée de vie, accroissement du célibat géographique pour cause de mobilité professionnelle, etc...), en nombre de logements nécessaires pour assurer le maintien de la population à un niveau constant.

Ainsi pour loger les 3748 habitants de 1999 en 2011, il fallait 1410 logements (population de 1999/taux d'occupation en 2011), soit 71 résidences principales de plus, à population égale, qu'en 1999 (1410-1339). Concrètement, sur les 287 nouvelles résidences principales créées entre 1999 et 2011 (1626-1339), environ 25 % ont contribué au maintien de la population à son niveau initial. C'est pourquoi, tout scénario de croissance démographique retenu par la commune devra intégrer l'existence de ce « point mort » dans le chiffrage des besoins en nouveaux logements.

Indice de construction sur la commune

L'indice de construction (IdC) indique le nombre de logements construits pour 1 000 habitants. Sur la base de la population en 2011, l'indice de construction est le suivant sur la commune ces dix dernières années.

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
IdC	12,73	15,04	7,4	0,46	2,31	0,93	1,62	3,24	6,71	4,86

Cet indice s'élève donc en moyenne à 5,53, ce qui est un taux supérieur pour la période 2004-2013 (malgré un indice élevé en 2004 et 2005) et qui traduit un renouvellement du parc de logements suffisant.

Caractéristiques du parc de logements

Quelques données sur les résidences principales en 2011 (*entre parenthèses la comparaison avec le bassin d'habitat*) :

- 77,6 % sont des maisons individuelles et 22,4 % des appartements (85,9 % et 14,1 %) ;
- 62,7 % sont occupées par leurs propriétaires (71,6 %) ;
- 35,1 % sont locataires (26,5%) ;
- 2,2 % sont logés gratuitement (1,9%) ;
- 51,3 % de locataires du parc privé (53,4%) ;

- 48,7 % de locataires du parc public (46,6%) ;
- 86,6 % sont des logements de trois pièces et plus (91 %) ;

- 97,6 % sont classées « tout confort », car équipées d'une salle de bains/ douche (97,6 %) ;
- 32,3 % ont été construites avant 1946 (35,2 %) et 23,2 % entre 1991 et 2008 (22%).
- 4,2 % des résidences principales sont considérées, en 2007, comme potentiellement indignes.